



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE DE L'AUTONOMIE SUR LA STRATEGIE REGIONALE D'INVESTISSEMENT DANS LE SYSTEME DE SANTE

Contexte et objectifs

Conformément à l'article D.1432-32 du code de la santé publique, la CRSA émet un avis sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé.

Date et lieu de la consultation

Présentation de l'avancement de la stratégie régionale d'investissement et échanges lors de l'Assemblée plénière du 19 mai 2026, vote organisé en Commission permanente le 2 juillet 2026.

Observations

Lors de l'Assemblée plénière du 19 mai 2026, les membres de la CRSA ont pris connaissance de l'avancement de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé. Pour mémoire, la CRSA a été retenue comme Comité régional d'investissement en santé (CRIS), comité chargé de suivre cette stratégie.

La CRSA rappelle les observations formulées dans ses précédents avis, qui demeurent pleinement d'actualité :

- la nécessité d'associer les instances de démocratie en santé à la construction, au suivi et à l'évaluation des projets d'investissement, notamment les Conseils territoriaux de santé (CTS), les représentants des usagers siégeant dans les commissions des usagers ainsi que les représentants des usagers au sein des conseils de la vie sociale ;
- la nécessité de veiller, dans un contexte de hausse des coûts de construction et d'exploitation, à ce que les projets puissent être réalisés dans des conditions satisfaisantes de qualité, de dimensionnement et de calendrier ;
- la nécessité de veiller à la bonne adéquation des investissements aux besoins réels des populations et aux évolutions des pratiques de soins, en tenant compte notamment des problématiques d'accès aux soins et des ressources humaines disponibles ;
- l'importance de prendre en considération non seulement les taux d'équipement des territoires mais également la vétusté des équipements existants et leur adaptation aux besoins actuels.

La CRSA constate que l'association des instances de démocratie en santé constitue un enjeu récurrent de ses avis. À ce titre, elle souhaite que soient présentées plus explicitement, dans les bilans et points

d'étape relatifs à la stratégie régionale d'investissement, les modalités concrètes d'association des instances locales de démocratie en santé ainsi que la manière dont leurs contributions sont prises en compte dans les projets accompagnés. Cette information apparaît indispensable pour apprécier pleinement la qualité du dialogue avec les usagers et l'adéquation des investissements aux besoins des territoires.

La CRSA confirme par ailleurs que la stratégie régionale d'investissement doit être l'occasion pour l'ARS de poursuivre ses efforts en faveur d'un meilleur équilibre entre les secteurs public et privé dans le champ ambulatoire.

Enfin, elle invite l'ARS à poursuivre son soutien aux établissements et services médico-sociaux spécifiques non concernés par le Ségur de l'investissement, en tenant compte des besoins réels des territoires, et souligne la nécessité d'une réflexion plus globale sur les investissements dans le secteur médico-social, en tenant compte de la faible capacité d'autofinancement d'une partie des établissements concernés (EHPAD en particulier).

Avis

En conséquence, la CRSA émet un avis favorable sur l'état d'avancement de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé.

Elle réaffirme toutefois l'importance d'une association effective et visible des instances locales de démocratie en santé tout au long de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets. Elle souhaite que cette dimension fasse l'objet d'une présentation spécifique et régulière lors des bilans d'avancement de la stratégie régionale d'investissement.

La CRSA restera attentive à la mise en œuvre de cette stratégie et demande à être régulièrement informée de l'avancement des projets, de leurs conditions de réalisation et des modalités d'association des acteurs de la démocratie en santé.